



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Vertou, le 18 novembre 2024

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et
foncières
6, quai Ceineray - BP 33515
44035 NANTES Cedex 1

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Nos réf. : JV-2024-11-0225

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le projet d'arrêté visant à définir le programme d'actions sur le périmètre du captage du Plessis-pas-Brunet, sur la commune de Nort-sur-Erdre.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 14 novembre 2024 en vue de vérifier sa compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur, et a émis un **avis favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorable
12	0	12	0

En préambule, le bureau de la CLE souhaite préciser qu'il aurait été souhaitable que le programme d'actions soit plus ambitieux en termes d'objectifs. Il relève néanmoins la mise en œuvre d'un programme d'actions longuement attendu pour ce captage prioritaire, ainsi que le volontarisme de la profession agricole sur ce secteur. Le bureau de la CLE insiste pour que ce programme d'actions aboutisse car il est urgent de le mettre en œuvre, et que la concertation programmée soit effectivement assurée avec l'ensemble des acteurs concernés. En ce sens, l'exécution effective de cet arrêté est attendue par le bureau de la CLE.

Pour rappel, le SAGE Estuaire de la Loire actuellement en révision, et dont le projet a été validé par la CLE le 13 décembre 2022, est dans l'attente de la publication de l'arrêté interpréfectoral pour son approbation. La date de publication n'étant pas connue, le projet d'arrêté a donc également été étudié par le bureau de la CLE au regard du PAGD et du règlement du SAGE validés en décembre par la CLE.

Aussi, pour compléter son avis, les membres du bureau de la CLE souhaitent apporter les recommandations et demandes suivantes :

- En écho à la disposition QE3-3 « Mobiliser les acteurs agricoles », la proposition est d'intégrer d'autres organisations professionnelles agricoles aux instances de suivi et d'évaluation du



- programme d'actions pour que tous aient conscience de l'enjeu du territoire et des objectifs à atteindre pour les intégrer à leurs conseils auprès des exploitants agricoles (coopératives, négoce, structures ayant un rôle de conseil et d'expertise auprès des agriculteurs),
- En réponse à la disposition QE3-5 « Préserver les surfaces en prairie », il est attendu, au cours du programmes d'actions, un maintien voire une hausse des surfaces en herbe temporaires et permanentes dans les secteurs prioritaires, dont fait partie la ZPAAC de Nort-sur-Erdre. Le bureau de la CLE propose, au vu de l'enjeu, d'inciter uniquement à un objectif d'augmentation des surfaces en prairies temporaires et des surfaces en prairies permanentes,
 - Enfin, et comme le suggère la disposition QE3-4 « Développer des filières agricoles pour préserver la qualité des eaux », le bureau de la CLE propose des exemples d'actions complémentaires à ajouter au programme, notamment la réorientation des cultures qui ont un fort impact sur la qualité de l'eau vers des zones moins contributives, et l'intégration de l'ensemble des filières (du producteur aux distributeurs) aux instances de suivi et d'évaluation du programme d'action.

En séance, Atlantic' Eau a apporté les réponses attendues par le bureau de la CLE sur l'organisation globale de la mise en œuvre du programme d'action. Une question reste en suspens, à savoir la raison pour laquelle l'objectif d'adhésion des agriculteurs n'est pas de 100% sur la SAU de la zone de contribution principale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Claude CAUDAL
Président de la CLE
du SAGE Estuaire de la Loire

